



Annexe 2

ATTESTATION DE REUSSITE

Au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatique en centre de vacances

(arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique de certaines activités physiques en accueils collectifs de mineurs)

Je soussigné (Nom, Prénom) :	
Titulaire du diplôme :	
Numéro de diplôme :	Date de délivrance :
A réussi le test. Test réalisé : □ sans brassière de sécurité □	avec brassière de sécurité
De:	le:
Fait à :	le:
	Signature
L'attestation peut être délivrée par une personne titula	ire des diplôme suivants :
☐ du Brevet national De Sécurité Aquatique (BNSSA)	
☐ du Diplôme d'État de maitre-nageur (DE de MNS)	

🛘 du Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités de la Nation (B.E.E.S.A.N) ou tout autre BE des spécialités nautique considérées

Ce document doit attester de l'aptitude du mineur à :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes,
- Réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes
- Nager sur le ventre pendant vingt mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Siège Social: 15 rue des Tilleuls 67 600 EBERSHEIM Agence: 16 rue du Printemps 68100 MULHOUSE Tél: +33 (3) 88 85 74 29 ou 03 89 42 49 63

Fax: +33 (9) 72 23 07 19 Mail: contact@eval-voyages.com Web: www.eval-voyages.com



